



REGLEMENT

régissant les Conditions d'Inscription et de Fonctionnement des Accueils de Loisirs
du **CAMP DE VACANCES DES BRUYERES / Juillet 2022**
fbcamp de vacances des bruyères / campdesbruyeres@gmail.com



IMPORTANT

RAPPEL DES CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

Préinscription conseillée par mail à campdesbruyeres@gmail.com
avec un dépôt du dossier complet à une permanence le plus rapidement possible
→ Voir modalités au chapitre 5

Les dispositions suivantes sont valables sous réserve de toute nouvelle mesure gouvernementale venant modifier les conditions d'organisation des Accueils Collectifs de Mineurs pour cet été.

1/ FONCTIONNEMENT

- **Dates d'ouverture :** du **vendredi 8 au samedi 30 juillet 2022** (ouvert le samedi, fermé les dimanches et le 14 juillet)
- **Enfants accueillis :** enfants et adolescents de **3 à 15 ans** de toute commune
Pour les enfants n'habitant pas LONGUENESSE, SAINT-OMER, SALPERWICK et WIZERNES (communes participant au fonctionnement des accueils), un supplément au tarif est à régler par la famille (montant de la participation communale qui n'est pas versée par leur commune à l'association) / Voir fiche « TARIFS ».
- **Lieux d'accueil :** Selon leur âge, enfants et adolescents répartis **en trois accueils sur LONGUENESSE :**
 - enfants de 3 à 5 ans → à l'école maternelle Pasteur, rue du Maréchal Leclerc / Tél : 03.91.92.79.62
 - enfants de 6 à 10 ans → à la Salle des Fêtes, Parc de la Mairie, rue Joliot Curie / Tél : 03.21.12.23.03
 - enfants et ados de 11-15 ans → au Centre Culturel Lamartine / Tél : 03.21.38.14.69 (*groupe de 13-15 ans si effectifs suffisants*)L'arrivée des enfants le matin et leur départ le soir, se feront respectivement à l'accueil correspondant à leur âge.
- **Horaires d'ouverture :** **de 8h30 à 17h (journée continue avec le repas inclus, compris dans le tarif)**
Pour éviter les regroupements en cette période de crise sanitaire, arrivée échelonnée de 8h30 à 8h45 et départ échelonné de 16h45 à 17h.
- **Garderie :** Accueil facultatif **sans supplément** le matin de 7h45 à 8h30 et le soir de 17h00 à 18h15, dans chaque accueil (prévenir de la présence de l'enfant à la semaine afin de prévoir l'encadrement adéquat)
- **Service de ramassage par autocar :** **sans supplément** à partir de divers points sur LONGUENESSE, SAINT-OMER, SALPERWICK et WIZERNES (voir « Liste des points de ramassage »).
- **Protocole sanitaire :** Un protocole sanitaire pour chaque accueil pourra être arrêté selon les dernières directives de la Jeunesse et Sports, en vigueur juste avant l'ouverture. Il pourra déterminer la mise en place de mesures, tant au niveau de la gestion des groupes et de l'organisation des activités que des gestes barrières, sans oublier l'entretien spécifique du matériel et des locaux. Notre priorité restera la sécurité des enfants mais dans un cadre d'accueil convivial et rassurant. S'il doit être mis en place, ce protocole sera téléchargeable sur **fbcamp de vacances des bruyères** et affiché dans chaque accueil. Les enfants et les parents s'engagent à respecter et faire respecter le règlement et le protocole sanitaire des accueils.

2/ ENCADREMENT DES ENFANTS

Chaque accueil possède l'habilitation à fonctionner de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et un encadrement correspondant à la législation : 1 animateur pour un maximum de 8 enfants de 3-5 ans, 1 animateur pour un maximum de 12 enfants de 6-15 ans.
Les directeurs(trices) ou les responsables d'unités (pour chaque tranche d'âge) sont, pour la plupart, des enseignants ou des personnes travaillant à l'année avec des enfants.
L'équipe du Camp de Vacances comprend aussi une secrétaire, un assistant sanitaire, un animateur VTT, 2 chauffeurs, une responsable des mini-camps, un responsable du matériel, des personnes affectées au service du repas et à l'entretien des locaux...

3/ PRESTATIONS

- Le tarif comprend :**
- l'adhésion de l'enfant et ses parents à l'association du Camp de Vacances des Bruyères
 - l'accueil facultatif le matin (de 7h45 à 8h30) et le soir (17h à 18h15) sur chaque accueil
 - le ramassage des enfants (matin et soir) en autocar encadré par des animateurs
 - l'animation et l'encadrement pédagogique en journée complète
 - les frais des activités et des sorties
 - le repas du midi
 - le goûter et une boisson l'après-midi ... sans oublier le petit-déjeuner pour les 3/5 ans

4/ OBJECTIFS ET ACTIVITÉS

Cette année, le Camp des Bruyères aura toujours pour objectif de développer l'autonomie, la socialisation et l'épanouissement des enfants et adolescents accueillis, à travers la découverte du milieu environnant, la pratique d'activités diverses, sportives ou culturelles.

Les accueils de loisirs de cet été auront pour thème : « **Le Camp des Bruyères ouvre ses frontières !** »

Les groupes sont constitués pour la session, en fonction des affinités des enfants. Un animateur est positionné sur chaque groupe et un espace intérieur leur est dédié. Chaque animateur choisira une déclinaison du thème « Le Camp des Bruyères ouvre ses frontières » (un pays, un personnage illustre ...), définissant l'univers de son groupe. La mission de chaque animateur(trice) sera d'emmener son groupe d'enfants, dans « l'univers » choisi.

Un projet d'activités en relation avec cet univers, sera élaboré par l'animateur(trice) en tenant compte des souhaits de ses enfants qui seront ainsi, un peu « acteurs de leurs vacances ». Ils devront aussi composer avec la météo et peut-être le protocole sanitaire en vigueur en juillet.

L'association a accumulé un matériel pédagogique important qui permet des activités nombreuses et variées au sein et à l'extérieur de chaque accueil : activités sportives, artistiques, culturelles, scientifiques, de pleine nature...

Il en est traditionnellement de même pour les visites et sorties (plus de détails à venir sur [fbcamp de vacances des bruyeres](#)).

Quelques « **mini-camps** » sont à nouveau prévus.

Pour les 3-5 ans, on veillera au rythme des enfants en leur proposant des séquences d'activités plus courtes, sous forme de rotation sur différents ateliers. On alternera aussi moments forts et moments calmes, activités de plein air et d'intérieur.

Les 11/15 ans définiront un fonctionnement sensiblement différent et spécifique, avec leur équipe d'animation.

Un petit livret sera réalisé dans chaque groupe, reprenant les informations importantes, le menu et les activités de la semaine.

Durant la session, chaque animateur/trice réalisera des photos ou petites vidéos de son groupe en activité. Ces photos seront stockées sur un cloud et un lien sera communiqué exclusivement aux parents, pour qu'ils puissent y accéder.

Le projet éducatif de l'association du Camp de Vacances des Bruyères, le projet pédagogique ainsi que le protocole sanitaire de chaque accueil seront consultables sur le cloud et sur le lieu d'implantation pendant la session.

5/ CONDITIONS D'INSCRIPTION ET PAIEMENT

Les inscriptions se font :

de préférence à la **session complète** (du vendredi 8 juillet au samedi 30 juillet 2022 → 19 jours de fonctionnement)

ou à la quinzaine : **1^{ère} quinzaine** (du vendredi 8 juillet au samedi 16 juillet 2022 → 7 jours de fonctionnement)

2^{ème} quinzaine (du lundi 18 juillet au samedi 30 juillet 2022 → 12 jours de fonctionnement)

(Toute demande d'autre période doit être formulée à campdesbruyeres@gmail.com)

INSCRIPTION ET PAIEMENT

Vous pouvez inscrire votre enfant **avec ou sans préinscription**, avec un dépôt du dossier à une permanence le plus rapidement possible.

Avec préinscription (conseillée pour réserver une place pour votre enfant et éviter l'attente et les regroupements aux permanences)

1- Réaliser la préinscription par mail

- envoyer la **Fiche d'inscription** (recto) de votre enfant complétée à campdesbruyeres@gmail.com (scan ou photo lisible)

2- En retour, vous recevrez sur votre boîte mail:

- l'acceptation (ou la mise en liste d'attente) de votre inscription

- un lien pour réserver en ligne un seul créneau horaire pour vous rendre à la permanence de votre choix

3- Déposer le dossier complété (que vous pouvez retirer en mairie) avec les documents demandés et le paiement

- à la permanence et au créneau horaire que vous avez réservés

Sans préinscription

1- Retirer un dossier d'inscription en mairie

- dossier imprimé disponible à l'accueil des mairies de LONGUENESSE, SAINT-OMER, SALPERWICK et WIZERNES
(communes participant à l'organisation des accueils de loisirs)

- dossier téléchargeable sur [fbcamp de vacances des bruyeres](#) ou en PDF sur le site des communes citées ci-dessus

2- Déposer le dossier complété avec les documents demandés et le paiement

- à une des permanences de votre choix (voir dates des permanences en dessous)

L'ensemble du dossier doit être complet et le paiement effectué pour que l'enfant soit considéré inscrit.

Documents à remettre à la permanence

- la « **Fiche d'inscription** » et la « **Fiche sanitaire** (*pas de certificat médical sur feuille volante*) » en recto/verso
- la **photocopie** de l'**Attestation de paiement CAF** (mai ou juin 2022) indiquant votre Quotient Familial et le nom de l'enfant
↳ ou de la **Notification d'Aide aux Temps libres** de la CAF si vous y avez droit

• la **photocopie d'une attestation d'assurance** (responsabilité civile) mentionnant le nom de l'enfant

• la **photocopie d'un justificatif de domicile** au nom du responsable de l'enfant (facture EDF, eau, gaz)

• le **règlement** (somme exacte en espèces ou chèque bancaire libellé à CAMP DE VACANCES DES BRUYERES)

Les Chèques-Vacances papier sont acceptés (A.N.C.V.), sans rendu de monnaie.

Possibilité de paiement en Chèques-Vacances Connect.

Dates et lieux des permanences

- ▶ **mercredi 1er juin (17h-20h)** → Salle des Fêtes / Parc de la Mairie de LONGUENESSE
(dans la verrière / entrée par la porte côté mairie)
- ▶ **mardi 7 juin (17h-20h)** → Salle du Foyer E. Leduc à WIZERNES (salle à l'étage, entrée portail côté pétanque)
- ▶ **samedi 11 juin (9h-12h30)** → Ecole Lamartine à SAINT-OMER / rue de la Poissonnerie vers la place de la Ghière
(salle de cantine)
- ▶ **mercredi 15 juin (17h-20h)** → Salle des Fêtes / Parc de la Mairie de LONGUENESSE
(dans la verrière / entrée par la porte côté mairie)

Il est recommandé de ne pas attendre la dernière permanence, les enfants étant acceptés par ordre d'inscription.

Tout dossier incomplet ne pourra être accepté et devra être pris en compte à une permanence ultérieure.

Toute inscription hors délai pourra être refusée ou faire l'objet d'une majoration au tarif.

Le Camp de Vacances des Bruyères se réserve le droit d'exclure les enfants dont le comportement serait préjudiciable à leur sécurité ou à celle des autres enfants.

Un remboursement en cours de séjour ne pourra être étudié que sur certificat médical, suite à accident survenu au sein de l'Accueil.